



NUMAD

LYCÉE FRANÇAIS DE MADRID - 5 MARS 2015

Cérémonie d'ouverture

Mr. Jérôme Bonnafont, l'Ambassadeur de France en Espagne, Mme Annick Bouvier, Proviseur du Lycée Français de Madrid, la Secrétaire générale du Numad Marah Amro ainsi que tous les Présidents des délégations et les Ambassadeurs ont lancé le coup d'envoi de la quatrième édition du NUMAD !

Mme Bouvier a exprimé son enthousiasme concernant ce "projet phare" du LFM. Il est l'occasion de débattre et d'argumenter avec d'autres interlocuteurs venant d'établissements différents, que Mme la Proviseur a remerciés chaleureusement.

Fier de sa troisième participation, M. l'Ambassadeur de France a lu le préambule de la charte des Nations Unies qu'il a associé à la Déclaration des Droits de l'Homme. Il a également évoqué le 70e anniversaire de la Conférence de San Francisco, rappelant l'importance des droits sociaux, économiques, judiciaires ou encore ceux des femmes.



Ensuite, le thème du veto a été abordé à travers deux exemples : la décision française d'intervenir en Syrie et une possible intervention en Palestine. Ces deux cas montrent les contraintes liées au droit de veto. Pour finir, le défi environnemental a été mis en avant via l'intention de créer une charte pour l'environnement à intégrer à la Constitution Française.

Marah Amro, Secrétaire générale du NUMAD, a défendu dans son discours l'union des nations pour maintenir la paix. Elle a évoqué la conférence sur le climat qui aura lieu fin 2015 à Paris. Son objectif sera de réduire les dangers liés au réchauffement climatique et de protéger la planète. Puis, elle a mis l'accent sur les inégalités des Droits de l'Homme à travers le monde notamment dans le domaine de la santé. Finalement, elle reprend les mots de Desmond Tutu pour défendre la diversité culturelle. À la fin de la cérémonie, chaque ambassadeur a prononcé un discours son thème.

Héloïse Koumba Lorenzo

DROIT DE VETO :

Seuls les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies possèdent un droit de veto : La Chine, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et la Fédération de Russie. Ils ont la possibilité de rejeter une motion, tout refus bloque la prise de décision.



Le trafic de drogues, une menace pour la sécurité internationale

La lutte contre le trafic de drogue varie selon les pays : qu'ils soient producteurs et/ou consommateurs, qu'ils mènent une politique sociale ou répressive.

Dans les pays producteurs comme l'Uruguay en Amérique Latine, une volonté de limiter la production est mise en pratique ainsi qu'un contrôle des frontières. L'impact de ces politiques reste limité. Par ailleurs, deux tendances s'affichent dans le monde : l'une plus sociale, et l'autre plus répressive. En effet, certains pays, comme le Danemark, ont décidé d'investir plutôt dans des centres de réhabilitation, afin de réintégrer les toxicomanes dans la société. D'autres tels que le Chili misent sur l'éducation vu que 60% des jeunes Chiliens sont des consommateurs. Le pays privilégie donc les campagnes de sensibilisation. De telles initiatives sont néanmoins très onéreuses, et pas à la portée de tous les gouvernements. Le Bangladesh souhaiterait un soutien financier européen pour organiser la lutte.

Au Moyen-Orient, comme en Arabie Saoudite ou en Iran, certaines nations optent pour des solutions plus radicales : la réponse aux trafics est la peine de mort.

Ces débats nous montrent donc la complexité de ce sujet et qu'il n'existe pas de solution miracle. Solution d'autant plus difficile à trouver que les trafiquants font preuve de beaucoup d'ingéniosité pour créer de nouvelles drogues, toujours plus élaborées et dangereuses, et de nouveaux moyens de transport

Séance houleuse de la commission sur les trafics de drogue : Débat de première clash !

Cet après-midi, un clash a eu lieu entre le Mexique et l'Uruguay. Les résolutions (solutions envisagées suite aux problèmes énoncés précédemment par chaque coalescence) de l'Uruguay ont été proclamées. Une des clauses avait pour but de condamner le trafic de drogues et transférer le budget consacré aux luttes armées pour financer l'éducation. Elle souhaite également de réintégrer les toxicomanes. Or, le Mexique a décidé de poser un amendement au sujet de cette clause ; l'Uruguay n'aurait pas envisagé l'intégration d'une prévention contre les drogues chez les jeunes pour ainsi réduire le nombre de toxicomanes. Le débat s'est enflammé entre l'Uruguay et le Mexique, d'autant plus que les Etats-Unis sont venus s'en mêler... Au final, l'amendement du Mexique a été adopté.

Par la suite, le Mexique a voté contre une autre clause de l'Uruguay alors qu'ils étaient parrains (accord entre deux pays qui garantit le soutien mutuel de ces pays), suite à un malentendu. Le ton est alors monté, mais les Présidents ont su calmer les tensions.

Retrouvez prochainement ce débat sur la page Facebook du NUMAD !

La diversité linguistique

La commission traitant de la diversité linguistique souhaiterait mettre en avant le fait que certaines langues minoritaires disparaissent toutes les deux semaines.

Or une question se pose: faut-il créer un alphabet universel ? Créer un alphabet unique permettrait de conserver des langues qui disparaissent . Plusieurs régions adoptent de nouvelles langues, principalement l'anglais .

Selon le Canada , une langue égale une culture . Un alphabet unique pour 6000 langues serait bien difficile a mettre en place vu la diversité linguistique dans le monde. D'autres solutions sont envisageables comme la mise en place de CD ou de DVD , ce qui permettrait une ouverture culturelle plus grande , un accès à l'éducation plus large et ainsi moins dépendre des autres pays. Mais cette solution est assez polémique. Doit -on vendre ces CD et ces DVD à des pays dans lesquels la majorité de la population n'a pas les moyens d'utiliser ces produits ? Doit-on reverser l'argent pour lutter contre la sous nutrition ? le débat reste ouvert

Marie CAMACHO

DÉBAT SUR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Cette assemblée avait comme objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre aux médicaments génériques. Il s'agit d'un enjeu important qui concerne aussi bien la quantité que la qualité des médicaments. Une des grandes difficultés que rencontrent les pays les plus démunis est qu'ils connaissent une forte demande de médicaments. Cependant, leurs populations n'ont pas les moyens de les acheter. Le débat sur ce sujet est resté sans réponse, malgré les nombreux essais de la Belgique. Cette dernière a essayé de trouver un accord qui favoriserait les intérêts de toutes les délégations présentes. Elle a proposé la mise en place d'une campagne de prévention qui permettrait un accès plus rapide aux médicaments génériques. Elle a évoqué aussi le soutien aux ONG qui pourraient alors les distribuer dans les zones du globe les moins développées. Il est aussi possible d'envisager une baisse du prix des médicaments. Une telle démarche supposerait néanmoins un manque à gagner pour les laboratoires et pourrait devenir un obstacle pour la recherche scientifique.

Regina Berumen Arriaza



COMMISSION DE LA PREMIÈRE CRISE DU GOLFE (ÉTÉ 1990)

Durant cette première journée, plusieurs solutions ont été débattues. La majorité des pays furent d'accord pour supprimer la guerre comme solution principale. Par contre certains soutenaient que, dans des situations extrêmes, la guerre est nécessaire. De manière générale, les pays veulent limiter les interventions militaires pour obtenir la paix mondiale et utiliser d'autres moyens que la guerre pour convaincre. Il faut utiliser le dialogue pour atteindre des solutions, ainsi que des embargo ou des blames. Ces solutions prendront davantage de temps qu'une guerre, mais seront moins meurtrières. Une guerre serait le dernier recours mais en aucun cas une solution.

Marta Krewi

Quelques dates
historique sur la
première crise
du golfe

La crise du Golfe (été 1990) est un conflit qui a opposé l'Irak de Saddam Hussein à une coalition de 34 États, soutenue par l'Organisation des Nations unies entre 1990 et 1991.

Voici une brève chronologie des dates importantes:

En 1988, Saddam Hussein exige auprès de ces deux pays un versement de plusieurs dizaines de milliards de dollars pour compenser sa non-production pendant le conflit.

Le 2 août 1990, l'Irak de Saddam Hussein envahit le Koweït

Ayatollah Khomeini, le guide spirituel de la révolution islamique,

renverse le Shah d'Iran en 1979.

Le 17 janvier 1991, l'opération Tempête du Désert menée par les États-Unis contre l'Irak et ayant mis fin à l'occupation du Koweït par l'Irak.

En 1988, Saddam Hussein exige auprès de ces deux pays un versement de plusieurs dizaines de milliards de dollars pour compenser sa non-production pendant le conflit.